

<p>Date de convocation : 28/10/2024</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	--

Le cinq novembre deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Absentes : Corinne BEAL (1).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DURIEUX), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (4).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Aménagement d'une zone de loisirs au Solier – demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR.

DCM 20241105-18

Monsieur Le Maire présente le projet d'aménagement de la zone de loisirs au Solier.

Il détaille le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Etudes	14 113.88 €	DETR	325 000.00 €	35.44%
MOE	78 115.24 €	Région	250 000.00 €	27.26%
VRD et Pump track	471 544.90 €	Département	120 000.00 €	13.09%
Espaces verts	309 607.50 €	Leader	20 000.00 €	2.18%

AR Prefecture

043-214300873-20241105-DCM20241105_18-DE
Reçu le 26/11/2024

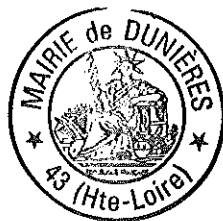
Dépenses Imprévues	43 669.08 €	Fonds Vert	18 500.00 €	2.02%
		Autofinancement	183 550.60 €	20.02%
TOTAL	917 050.60 €	TOTAL	917 050.60 €	100.00%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (2 voix contre : Fabienne MANOHA et Robert VALLAT et une abstention),

- Valide le projet ;
- Approuve le plan de financement présenté ;
- Sollicite une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR 2025 ;
- Dit que les dépenses relatives à ce projet seront inscrites au Budget Primitif ;
- Charge Monsieur Le Maire de déposer le dossier de demande de subvention correspondant ;
- Autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions utiles pour la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,



Le Maire,

Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,

Cédric BROUSSARD

AR Prefecture

043-214300873-20241105-DCM20241105_18-DE
Reçu le 26/11/2024